



# « LE CHRONO DU COMITE »

## Règlement de l'épreuve

### *Article 1 – Description de l'épreuve*

Le Comité Régional de Cyclisme organise son championnat régional du Contre-la-Montre individuel de cyclisme sur route de la saison 2021. L'épreuve se déroulera sur la ROUTE PROVINCIALE 3 (Route de Yaté), le dimanche 21 Aout 2022 de 8h30 à 10h30. **Le Championnat étant réservé uniquement aux licenciés FFC, une autre épreuve sur le même parcours est réservée aux non-licenciés FFC.**

### *Article 2 – Le parcours*

Départ et Arrivée sur la RP3 à 300 mètres après l'entrée du camping du bois du sud.

Direction barrage de Yaté, demi-tour après 7 Km sur le trajet aller.

Arrivée au même endroit que la ligne de départ.

#### **Distance 14 Km**

1<sup>er</sup> Départ => 9H00 puis toutes les minutes.

L'émargement des coureurs se fera à partir de 8h15 sur la ligne de départ.

Les ordres de départ seront publiés le vendredi 19 aout.

### *Article 3 – Catégories et classements*

**Cette épreuve est ouverte uniquement aux non-licenciés FFC :**

A partir de 17 ans et plus.

Fournir un certificat médical de moins de trois mois, portant la mention « cyclisme en compétition » ou pour les licenciés FFTRI, la copie de leur licence 2022.

- 1 classement Hommes non-licenciés,
- 1 classement Femmes non-licenciées.

Les 3 premier(è)s de chaque catégorie seront récompensés.

### *Article 4 – Protocole de remise des prix*

La cérémonie protocolaire se déroulera au camping du bois du sud, ce qui permettra aux véhicules de stationner et d'être isolé de la circulation de la RP.

### *Article 5 – Procédure d'inscription*

Sur [inlive.nc](http://inlive.nc). Fermeture des inscriptions **jeudi 18 aout à minuit.**

### *Article 6 – Autres points de règlement*

L'épreuve est faite sous l'égide du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie, entité de la Fédération Française de Cyclisme. La réglementation fédérale s'applique sur cette épreuve sauf point de règlement spécifique présent dans ce règlement particulier.

Dès le départ du premier coureur, plus aucun coureur ne devra être présent sur le circuit.

Les véhicules d'assistances qui suivent les coureurs pendant la course devront se faire connaître auprès de la direction de course, et les conducteurs et assistants devront disposer d'une licence FFC pour être habilité à suivre leurs coureurs. La licence journée reste possible pour les personnes ne souhaitant pas prendre de licence annuelle.

### *Article 7 – Tarifs inscription*

Tarif unique non-licenciés FFC : 1.500 F CFP (mineurs et adultes).

### *Article 8 – Contact CRCNC*

Secrétariat du Comité Régional de Cyclisme, sis au vélodrome de Magenta (Rue Herzog).

Horaire d'ouverture : 11h à 16h du mardi au jeudi.

Tel : 27.30.99 ; email : [contact@crc.nc](mailto:contact@crc.nc)